

PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2017.

L'an deux mil dix-sept, le vingt et un Septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Pompain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame BAILLY Christiane, Maire.

Date de convocation le 16 Septembre 2017. La séance est ouverte à 20 heures 40.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick SAUVAGET

Présents : Ousmane Sissoko, Karine Guillot, Jean-Marie Vivier, Dominique Gourdien, Guy Letang, Stéphanie Grimault, Régis Veillat, Patrick Sauvaget, Mireille Bichon, Jean-Marie Vivier, Monique Jodeau, Sandrine Pommier, Frédéric Leau.

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal du 12 juillet 2017.

Ordre du jour

- 1- Election d'un adjoint.
- 2- Mise à jour du positionnement des adjoints
- 3- Intégration de l'excédent du CCAS
- 4- Budget supplémentaire.
- 5- Avis du Conseil Municipal sur la modification des limites d'arrondissement.
- 6- Convention d'adhésion au service commun d'instruction des actes et autorisations du droit des sols.
- 7- Délibération portant sur le choix d'un suppléant pour la régie des photocopies.
- 8- Délibération portant sur le devis pour le remplacement de la porte d'entrée principale de la Mairie.
- 9- Délibération portant sur le devis d'installation de stores pour la cantine.
- 10- Délibération portant sur le règlement intérieur de la bibliothèque, intégrant les horaires d'ouverture.
- 11- Délibération portant sur la charte internet de la bibliothèque.
- 12- Délibération portant sur le devis informatique de la bibliothèque.
- 13- Délibération portant sur le devis des stores pour la bibliothèque.
- 14- Délibération portant sur la rénovation de l'agence communale postale.
- 15- Demande de subvention.
- 16- Questions diverses.

1- Election d'un adjoint

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la démission de Monsieur Dominique GOURDIEN de son poste de premier adjoint **mais elle indique qu'il** souhaite rester conseiller municipal.

Madame le Maire propose l'élection d'un nouvel adjoint. L'article L 2122-8 du code général des collectivités territoriales permet l'élection d'un nouvel adjoint même si le Conseil n'est pas au complet mais que le tiers de l'effectif légal n'a pas été perdu.

Le Conseil Municipal accepte la proposition de Madame le Maire.

Monsieur Jean-Marie VIVIER fait acte de candidature.

Le Conseil Municipal a voté à bulletin secret :

Monsieur Jean-Marie VIVIER est élu au poste de 3^{ème} adjoint par 11 voix pour et 2 votes blancs.

Selon les dispositions relatives aux communes de moins de 1000 habitants, Monsieur Dominique Gourdien peut rester délégué communautaire. Cette possibilité a été validée par Monsieur Jean Pierre Rimbeau, Président de la Communauté de Communes Val de gâtine lors du Conseil Communautaire du 19 Septembre 2017.

Madame le Maire insiste à rappeler à Monsieur Dominique Gourdien **que** sa participation **reste** indispensable à l'ensemble des réunions, étant le représentant de la Commune.

2- Mise à jour des positionnements des adjoints.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'élection d'un nouvel adjoint, il est nécessaire de procéder à la mise à jour du positionnement des adjoints.

- Monsieur Ousmane SISSOKO, devient 1^{er} adjoint, délégué pour exercer les fonctions relevant des finances et des affaires périscolaires et scolaires.
- Madame Karine GUILLOT, devient 2^{ème} adjointe, déléguée pour exercer les fonctions relevant de la communication, de l'animation et de la vie associative.
- Monsieur Jean-Marie VIVIER, est 3^{ème} adjoint, délégué pour exercer les fonctions relevant des bâtiments et voirie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'ordre du tableau proposé par Madame le Maire.

3- Intégration de l'excédent du CCAS.

Madame le Maire rappelle que lors de sa séance du 3 Décembre 2015, Le Conseil Municipal s'est montré favorable à la dissolution de la Commission Communale d'Action Sociale (CCAS). La Collectivité a l'obligation d'intégrer le résultat de clôture du CCAS au budget principal. La somme qui est à prendre en compte est un excédent de 2 577,76 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'intégrer au compte 002 (excédent antérieur reporté) la somme de 2 577,76 €.

4- Budget supplémentaire.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Ousmane SISSOKO, adjoint aux finances.

Monsieur Ousmane SISSOKO présente au Conseil Municipal le travail de la commission des finances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité le budget supplémentaire.

5- Avis du Conseil Municipal sur la modification des limites d'arrondissement.

Le schéma départemental de coopération intercommunale arrêté le 31 Mars 2016 par Monsieur Jérôme Gutton, Préfet, a eu pour effet de restructurer la carte des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Dans cette perspective, Monsieur le Préfet a proposé que les limites territoriales des trois arrondissements soient modifiées comme suit :

« Inclusion de la totalité de la Communauté de Communes Val de Gâtine dans l'arrondissement de Parthenay avec le transfert des communes issues des anciennes Communautés Gâtine Autize et Val d'Egray »

Plus simplement, ~~nous serons rattachés~~ la Commune sera rattachée à la sous-préfecture de Parthenay et non plus à la préfecture de Niort.

Il a été demandé aux Communes de rendre un avis sur cette proposition.

Lors de la séance du 21 Septembre 2017, le Conseil Municipal a émis un avis défavorable au quasi majorité, au motif que culturellement et économiquement les administrés de la Commune se tournent vers Niort ou Fontenay le Comte sans remettre toutefois en question la cohérence de la restructuration territoriale.

6- Convention d'adhésion au service commun d'instruction des actes et autorisations du droit des sols.

Madame le Maire rappelle que lors du conseil du 15 Juin 2017, en questions diverses, une présentation des différents scénarios envisagés avait été exposée pour l'instruction des autorisations du droit des sols.

A compter du 01/01/2018, la DDT (Direction Départemental des Territoires) n'instruira plus les documents d'urbanisme pour le compte des Communes.

~~Cette instruction sera transférée~~ L'instruction des demandes sera transférée au service de l'urbanisme de la Communauté de Communes Val de Gâtine. Chaque commune conserve la compétence.

Chaque acte sera facturé à la commune à hauteur de 50%

Madame le Maire présente la proposition de la Convention entre la Communauté de Communes Val de Gâtine et la Collectivité de Saint-Pompain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- Que la Collectivité assure l'instruction des certificats d'urbanisme inscrits à l'article L.410-1-a du code de l'urbanisme
- Que la Communauté de Communes Val de Gâtine assure l'instruction :
 - o Des certificats d'urbanisme article L.410-1-b du code de l'urbanisme.
 - o Déclarations préalables.
 - o Permis de construire.
 - o Permis de démolir.
 - o Permis d'aménager.

Le Conseil Municipal mandate Madame le Maire pour signer la convention.

7- Délibération portant sur le choix d'un suppléant pour la régie des photocopies.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Collectivité a mis en place une régie pour les photocopies.

Madame le Maire informe le Conseil de la réglementation concernant les régies de recettes, notamment le fait qu'un adjoint exerçant des délégations ne peut pas être suppléant. Il est obligatoire de nommer un nouveau suppléant en remplacement de Monsieur Ousmane SISSOKO. Pour mémoire, Monsieur Willy TEMPEREAU a été nommé titulaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, nomme :

- Madame Monique JODEAU, conseillère, domiciliée 21 rue de la Croix Guérin, 79160 Saint-Pompain.

8- Délibération portant sur le devis pour le remplacement de la porte principale de la Mairie.

Madame le Maire présente le devis de l'entreprise ASD OUEST, domiciliée à Nieul sur l'Autize (85240), concernant le remplacement de la porte principale de la Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'accepter le devis de l'entreprise ASD OUEST, pour un montant de 1 139,91 € H.T. (mille cent trente-neuf euros et quatre-vingt-onze centimes hors taxes).
- De mandater Madame le Maire pour signer le devis.

9- Délibération portant sur le devis d'installation de stores pour la cantine.

Ce point est reporté.

10- Délibération portant sur le règlement intérieur de la bibliothèque, intégrant les horaires d'ouverture.

Madame le Maire présente le règlement intérieur de la bibliothèque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'accepter le règlement intérieur de la bibliothèque.
- Des jours et des horaires d'ouverture :
 - o La bibliothèque sera ouverte au public :
 - Le mercredi de 15 h 30 à 17 h 30
 - Le samedi de 10 h 00 à 12 h 30
 - o La bibliothèque sera ouverte aux scolaires :
 - Le mardi de 9 h 45 à 11 h 45

11- Délibération portant sur la charte internet.

Ce point est reporté.

12- Délibération portant sur le devis informatique.

Madame le Maire présente le devis de l'entreprise SBS, domiciliée à Chauray (79180), pour équiper la bibliothèque en matériel informatique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'accepter le devis de location de l'entreprise SBS, pour la somme de 72, 65 € H.T. (soixante-douze euros et soixante-cinq centimes) par mois qui comprend :
 - o Deux ordinateurs de bureau
 - o Un photocopieur/imprimante
 - o Une douchette
- De mandater Madame le Maire pour signer la proposition de SBS.

13- Délibération portant sur le devis des stores pour la bibliothèque.

Madame le Maire présente le devis de l'entreprise ASD OUEST, domiciliée à Nieul sur l'Autize (85240), concernant l'installation de stores à la bibliothèque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'accepter le devis de l'entreprise ASD OUEST, pour un montant de 1 426,47 € H.T. (mille quatre cent vingt-six euros et quarante-sept centimes hors taxes).
- De mandater Madame le Maire pour signer le devis.

14- Délibération portant sur la rénovation de l'agence communale postale.

Des travaux en partenariat avec la Poste seraient effectués semaine 45 et 46.

Pendant ~~les~~ toute la durée des travaux, l'agence postale sera fermée au public.

15- Demande de subvention.

Une association hors commune a fait une demande de subvention.

Malgré tout l'intérêt porté à la discipline sportive dispensée par ce club, le Conseil Municipal a décidé de ne pas donner ~~une~~ de suite favorable à cette demande.

16- Questions diverses.

- Madame le Maire donne lecture d'un courrier transmis par le Président de l'ACCA (association de chasse communale agréée) qui demande la mise à disposition d'un local.
Le parc immobilier communal étant occupé dans sa totalité, Madame le Maire ne peut pas donner ~~une~~ de suite favorable à la demande.
- Madame le Maire donne lecture d'un arrêté pris sur la Commune concernant la divagation des animaux. Cet arrêté est affiché en Mairie.

- Dégradation de potelet face au commerce « la prunelle ». Coût du remplacement 111,06€.
- Réclamation d'un administré portant sur le remplacement d'un pneumatique **suite à l'élagage des bords de route**. Nonobstant la véracité des faits, le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis défavorable, ne souhaitant pas créer un précédent dont tout usager pourrait se prévaloir en cas de survenance d'un même évènement.
- L'adjoint en charge des affaires scolaires présente à l'assemble un compte rendu de la réunion organisée par l'équipe pédagogique du groupe scolaire et l'association des parents d'élèves.
Madame la Directrice a rappelé les horaires d'école. Aucun accueil ne peut être anticipé avant 8h40. En conséquence, les enfants restent sous la responsabilité des parents. Un rappel vers les parents concernant la circulation rue de la Mare.
Les élections au Conseil d'école se dérouleront le 13 Octobre.
- Dates des prochains conseils :
 - Jeudi 12 octobre
 - Jeudi 16 Novembre
 - Jeudi 14 Décembre
- Fermeture du secrétariat de Mairie pour formation et congés. Monsieur le secrétaire sera en formation les 3, 10 ,16 et 17 octobre sur les thèmes suivants :
 - Session informatique
 - Formation sur le PACS
 - Formation législation funéraire
 Et **il sera** en congés du 23 au 27 Octobre.

Les urgences seront traitées par Madame le Maire et ses Adjoints .

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.

| | | |
|-------------------|--------------------|---------------------|
| Christiane BAILLY | Dominique GOURDIEN | Ousmane SISSOKO |
| | | |
| Karine GUILLOT | Guy LETANG | Stéphanie GRIMAUULT |
| | | |
| Régis VEILLAT | Patrick SAUVAGET | Mireille BICHON |
| | | |
| Jean-Marie VIVIER | Monique JODEAU | Sandrine POMMIER |
| | | |
| Frédéric LEAU | | |

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|